

DE NOUVEAUX CHEMINS VERS UNE NOUVELLE EUROPE



**UNE POLITIQUE POUR LES CITOYENS ET REGIONS
DANS L'ENSEMBLE DE L'EUROPE**

**Future politique régionale, cohésion
et initiatives communautaires**

Association des régions frontalières européennes

octobre 2002

I. Conditions pour une nouvelle approche politique au sein d'une UE élargie

Le **défi** pour la période à partir de 2007 sera d'élaborer de **nouvelles approches politiques flexibles** relatives aux Fonds structurels, la cohésion et les initiatives communautaires pour l'UE élargie qui reflètent les intérêts divers de toute l'Union européenne malgré certaines priorités thématiques et financières existant. Le débat ne doit pas se résumer aux programmes d'aide communautaires. Elle doit plutôt atteindre une dimension politique, socioculturelle et économique.

Les **nouveaux buts** politiques, économiques et sociaux pour une UE élargie nécessitent une **révision** et une **adaptation** des **instruments** actuels et non vice versa. Un simple transfert statistique des fonds communautaires d'appui "de l'ouest vers l'est", justifié par les instruments existant, et le retrait de l'UE de la politique de l'aménagement du territoire, de la politique régionale et des initiatives communautaires actuellement mises en œuvre aurait des conséquences fatales sur le niveau politique, économique et social.

La **politique de cohésion** ne doit pas s'arrêter à l'octroi d'aide financière aux régions les plus désavantagées mais elle doit plutôt servir **les intérêts de l'ensemble de la Communauté** (Article 158 du Traité sur l'Union).

II. Approches politiques pour une politique régionale et de cohésion orientée vers l'avenir

Une UE élargie nécessite une **cohésion territoriale** ainsi qu'une réalisation conséquente du principe «bottom-up» en respectant la subsidiarité et le partenariat.

Il est essentiel qu'une **approche politique cohérente et durable** à partir de 2007 couvre et intègre tous les domaines importants de la politique communautaire, y compris, entre autres, l'aménagement du territoire, la politique régionale, agricole et sociale, l'innovation et la recherche.

Eu égard aux effets de l'unification européenne et à la globalisation, l'ensemble de ces politiques doit promouvoir avec insistance un **développement plus polycentrique de l'espace communautaire** prenant également appui en particulier sur les initiatives communautaires.

Une telle politique nécessite non seulement des objectifs communs mais aussi la connaissance à savoir que les bases diverses socio-culturelles en Europe ainsi que la coopération transfrontalière et européenne constituent le fondement pour un développement économique durable.

Etant donné que le volume total des fonds communautaires est limité, **il n'est pas favorable** de se servir **du PIB** comme seule échelle pour une politique européenne de structure et de cohésion, en **ne pas considérant** le revers de la médaille, c'est-à-dire **les coûts**.

Une stratégie politique globale et orientée vers l'avenir doit introduire de **montants maximum d'aide différenciés sur l'ensemble du territoire de l'UE élargie**:

- Octroi d'aides extrêmement élevées et ciblées en Europe centrale et orientale (p.e. 50-80 %) tout en considérant les situations régionales différentes dans et entre ces pays,
- Réduction des montants d'aide au sein de l'UE actuelle (p.e. pendant une courte période jusqu'à 75 %, ensuite 30 – 50 %).

Cette approche tient compte des **différences concernant la capacité de cofinancement** et des réalités différentes dans une UE élargie. En outre, elle permet d'**harmoniser les critères** à présent **hétérogènes** qui s'appliquent aux politiques communautaires (SDEC, Fonds structurels, recherche et innovation etc.). Les critères principaux, c'est-à-dire le PIB et l'emploi doivent être complétés par certains facteurs additionnels, y compris la structure économique, innovation, accessibilité, qualification de la main d'œuvre etc.

III. Une approche politique nouvelle pour les initiatives communautaires

L'intégration des initiatives communautaires dans la programmation générale nationale ("mainstream") présente de gros dangers:

- Ce sera à chaque État membre de décider s'il inclut ou non la problématique transfrontalière, transnationale ou interrégionale dans ces programmes. Au moment où un État le fait alors que son voisin s'y refuse ou axe d'autres priorités, la coopération transfrontalière n'est guère possible.
- Les États membres ne s'intéressent plus à implémenter des programmes et projets véritablement communs.
- Les initiatives communautaires sont pratiquement supprimées aux actuelles frontières intérieures de l'UE.

Il continuera à y avoir des **disparités** au niveau des **structures et systèmes** juridiques et **administratifs**, législations sociales et fiscales, systèmes de relance économique, systèmes de sauvetage, droit du travail et qualifications professionnelles. Ces disparités qui mènent à l'émergence de **nouveaux problèmes frontaliers** continueront à se heurter non seulement aux frontières extérieures actuelles et à venir mais aussi aux frontières intérieures de l'UE. Les États nationaux ont prouvé par le passé qu'ils n'étaient guère ou même pas du tout en mesure de résoudre ces problèmes. Les régions frontalières, elles aussi, ne peuvent pas y arriver sans assistance communautaire. **INTERREG** a été la première initiative à cibler **l'allocation de fonds aux régions frontalières** et donc à créer un **lien avec un cofinancement national**. La suppression d'INTERREG entraînera automatiquement la disparition de ce cofinancement.

IV. Initiatives communautaires désignées pour l'entière UE

Suite à l'élargissement de l'UE les régions frontalières et transfrontalières gagneront d'importance étant donné qu'elles représentent 66% de la superficie des pays candidats et 58% de leur population.

Le concept des "**initiatives communautaires**" implique que **l'UE assume la responsabilité** de tous les sujets qui portent sur **l'ensemble de l'UE et son développement futur**. C'est pourquoi INTERREG doit continuer à couvrir l'ensemble de l'UE et à englober tous les problèmes frontaliers (et non seulement ceux d'ordre économique) qui existent ou surgiront à l'avenir.

Dans le cas où les **initiatives communautaires** restent - en dépit des difficultés bien connues - liées aux Fonds structurels elles doivent au moins être définies **comme un objectif politique distinct** (et non comme zones éligibles au titre de l'Objectif 1).

L'implémentation des initiatives communautaires dans le cadre des Fonds structurels est à présent liée à un grand nombre de restrictions, obstacles et difficultés.

IL SERAIT DONC UTILE DE SÉPARER LES INITIATIVES COMMUNAUTAIRES DES FONDS STRUCTURELS À PARTIR DE 2007

À long terme, les **initiatives communautaires** resteront probablement **le seul instrument financier de l'Union européenne** qui atteint **l'ensemble des citoyens et régions européens** et qui est en mesure de renforcer la subsidiarité et le partenariat tout en assurant la proximité aux citoyens.

Séparées des Fonds structurels, les initiatives communautaires auront moins de difficultés à obtenir une augmentation de leurs ressources qui sera éventuellement nécessaire à l'avenir. Cette augmentation sera faible, mais elle sera suffisante pour couvrir toute l'Europe dans le cadre d'un système d'échelonnement des aides.

Chacune de ces initiatives communautaires doit être reliée à un réseau d'envergure communautaire géré par les acteurs principaux.